

c o u r r i e r

Confédéral



bulletin d'information du Bureau Confédéral

N°13

• Nlle série •

1^{er} septembre 1992

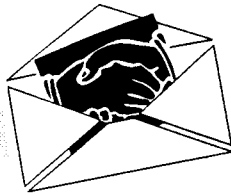
Traitément

• Directrice de la publication : Lydia Brovelli • 263 rue de Paris • 93516 Montreuil cedex • CP N° 1830 D 73 • prix 3,60 F.

Avec les salariés une rentrée CGT offensive et dynamique

Sommaire

- édito
- nombreux à choisir la lutte
- salaires smic
- emploi
- retraite sécurité sociale



RENTREE SCOLAIRE : ça coûte trop cher !

D'après l'INSEE, en 1989, le coût moyen d'un enfant pour un budget annuel de 164 000 F (2 salaires mensuels de 6 800 F) est estimé à environ 4 100 F/mois. Le coût de l'enfant est plus élevé en 1989 qu'en 1979. C'est ainsi que la presse a pu titrer: "L'enfant, objet de luxe" - "L'enfant, un poids lourd du budget".

Les frais occasionnés pour la rentrée scolaire n'échappent pas à cette réalité. Les ménages assurent à eux seuls 10 % du financement total de la dépense d'éducation, soit pratiquement autant que les collectivités locales (13,5 % des dépenses).

Le mois de septembre est un véritable crève-coeur pour la grande majorité des familles, source d'injustes privations pour celles n'ayant qu'un ou deux SMIC ; quant aux parents qui n'ont que le RMI pour vivre, c'est "mission impossible !".

Pour compenser ces charges d'éducation d'une école réputée gratuite de par les textes constitutionnels, le niveau et le nombre des bourses restent très en-deçà des besoins. L'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) n'est que de

395 F par enfant (plus 11 F par rapport à septembre 1991) à condition de ne pas dépasser deux salaires de 5 500 F.

Les salariés peuvent donc s'emparer et discuter sans complexe de l'objectif revendicatif proposée par la CGT d'une allocation de rentrée scolaire de 1 000 F par enfant sans condition de ressources.

La suppression des conditions de ressources au niveau actuel de la prestation n'entraînerait qu'une dépense d'un milliard de francs.

Rien d'irréaliste quand les "excédents" de la branche

famille, faute de revalorisation suffisante des prestations s'élèvera à 11 milliards de francs en 1992 et ont été de 5 milliards de francs en 1991!

Il est donc possible et urgent, au regard des charges familiales supportées actuellement par les parents salariés, de porter les allocations familiales à 1 000 F par mois et par enfant sans condition de ressources.

Qu'en pensent les salariés, comment peuvent-ils se faire entendre au bénéfice de leurs enfants ? C'est une question qui doit être au coeur des débats de la rentrée sociale de ce mois de septembre.

Pour une rentrée dynamique et offensive de nombreuses assemblées de militants sont organisées dans les départements ou les régions telle :

L'ASSEMBLEE DES MILITANTS DE L'ILE DE FRANCE

LE 8 SEPTEMBRE 1992 A 14 H 30
AU PALAIS DES SPORTS
PORTE DE VERSAILLES
MEETING AVEC
LOUIS VIANNET

L'école, les enseignants :
un terrain
d'intervention
pour la CGT

Dans le cadre des débats avec les salariés, la C.G.T. a décidé de s'adresser aux enseignants sur les enjeux du renouveau du syndicalisme dans notre pays.

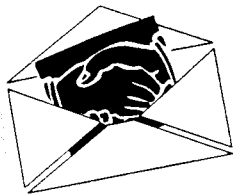
Cela nécessite de renforcer, de développer l'activité CGT sur le terrain de l'école.

Pour aider à cette intervention, le pôle Politique et Actions Revendicatives est en train d'élaborer une série de fiches pratiques sur les enjeux des différents ordres d'enseignement : primaire, collège, lycée, formation professionnelle, université.

Ces fiches ne se veulent pas des recettes toutes faites pour l'action mais des points d'appui pour celle-ci.

Elles indiqueront :
- les enjeux essentiels pour chacun des ordres d'enseignement
- les grands axes possibles d'interventions.

Ces fiches parviendront prochainement dans les Comités Régionaux, les Unions Départementales et les Unions Locales.



La rentrée est là, exceptionnelle à maint égards. La responsabilité de la CGT l'est tout autant, quand tout exige une rentrée combative, revendicative, unitaire.

Ce Courrier Confédéral, la conférence de presse de Louis Viannet et les éléments d'une assemblée des fédérations du 20 août donnent la mesure des urgences.

Il s'agit de mettre notre activité au niveau du mécontentement, voire de l'exaspération du monde du travail. A l'immense attente sociale qui traverse tous les secteurs doit répondre et correspondre un engagement de toute la CGT, des syndicats au Bureau confédéral.

Pas une force ne doit manquer à l'appel. Nous visons la rencontre la plus massive et diversifiée qui soit avec les salariés sur le lieu du travail par une traduction en vraie grandeur de la démarche du 44^e Congrès, la revendication comme raison d'être, la démocratie comme mode de vie.

Que chacune et chacun s'empare de "l'adresse aux salariés" dans cet esprit

même, non pas pour une diffusion éphémère, mais pour tout un processus de contacts, de débats, avec les salariés, pour des échanges ouverts, pour examiner tout ce que les salariés veulent examiner peut-on laisser faire, comment se défendre, quel syndicalisme pour être plus fort, quel-

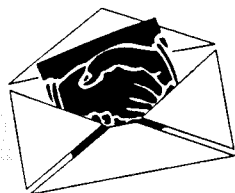
le pratique syndicale pour faciliter l'unité d'action, et sur quelle revendication ? Quelle attitude syndicale pour combattre le contenu du Traité de Maastricht et gagner à son rejet.

L'enjeu est considérable : un débat qui n'exclut personne, ni aucune composante du syndicalisme, un débat démocratique,

pluraliste, transparent, à partir des préoccupations des travailleurs, et pour l'action. L'ambition est capitale : enclencher la dynamique du renouveau du syndicalisme dans la lutte elle-même. A chacune, à chacun de s'y atteler. C'est aussi le chemin de l'efficacité pour gagner au vote CGT le 9 décembre.

Gérard Alezard
Secrétaire de la CGT

Rentrée 92 : le rendez-vous du 44^e congrès



Nombreux à choisir la lutte

Effectifs, contrats, licenciements, salaires, conditions de travail, statuts, libertés, garanties collectives...

Autant de préoccupations des salariés au centre de nombreuses luttes ... en plein mois d'août ? Oui ... ! Et pas seulement celles qui ont été médiatisées.

Il y a toutes les autres, multiples, diverses, qui constituent autant de points d'appui pour créer les conditions d'un rapport de forces toujours plus important.

Alors parlons-en, dans leur diversité, sans jouer de la gonflette ... ne sous-estimons aucune d'entre elles.

Des exemples :

Luttes des privés d'emplois

Elections prud'homales et bataille pour l'emploi : avec les chômeurs dans l'action.

- * 30 actions recensées actifs et chômeurs pour leurs inscriptions sur les listes électorales prud'homales ;
- * 27 actions actifs et privés d'emploi recensées contre les radiations A.N.P.E. et le contrôle à 4 mois dans les ASSEDIC ;
- * création de 2 Comités départementaux CGT pour le droit au travail et un Comité local à Bagnolet (Seine-Saint-Denis).

Il se passe toujours quelque chose ... aux PTT

Dans les multiples actions :

- * Facteurs de Tulle : au bout de 39 jours de grève, ils obtiennent :
 - 5 heures 10 de renfort par jour
 - 6 jours de congés supplémentaires au titre de l'année 1992

contribuant ainsi à améliorer à la fois leurs conditions de travail et la qualité des services publics.

Intermittents du Spectacle : pas de tombé de rideau

Non le Gouvernement n'en a pas fini avec ce dossier. La mobilisation ne s'est pas effritée. Des initiatives sont prévues début septembre.

Des salaires au niveau des besoins

A Imphy (Groupe SACILOR), dans la Nièvre : depuis 4 mois les salariés font 1 heure de grève par semaine pour l'augmentation des salaires. La direction propose 800 F de prime ... Refus après consultation des salariés... et décision de poursuivre l'action ...

La Ciotat

Le gouvernement s'acharne toujours dans des opérations d'arrière garde. Dans l'impossibilité de contester ouvertement la relance du chantier, il tente de dégager sa responsabilité en renvoyant la décision à Bruxelles.

La manoeuvre est vaine. Les salariés ne restent pas l'arme au pied : une manifestation à Paris malgré l'interdiction des pouvoirs publics, la signature d'une convention de formation-production entre le repreneur et le Conseil Général.

La balle est plus que jamais dans le camp du pouvoir. La lutte continue dans des conditions d'autant meilleures que la solidarité du monde du travail ne se dément pas. Plus de 2 millions de francs recueillis dans les syndicats et les entreprises !!

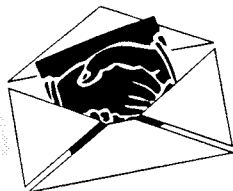
Brèves

Développement du travail à temps partiel : alerte

Ni moyen de diminuer le chômage, ni réponse au besoin de mieux vivre des femmes et des hommes, c'est au contraire d'une machine de guerre contre l'emploi, les choix et les conditions de vie des salariés, la Sécurité Sociale, dont il s'agit.

Les projets et décisions gouvernementales répondent au besoin de flexibilité des employeurs, dans le cadre de la mise en oeuvre de nouvelles organisations du travail, ils permettent l'augmentation de la productivité et offrent au patronat une solution de remplacement au chômage partiel trop coûteux.

Ils conduiront à une nouvelle aggravation des conditions de travail ; le besoin d'un salaire plus élevé conduisant les salariés à temps partiel à augmenter leurs cadences là où il y a salaire au rendement, et à "se défoncer" pour avoir le droit de faire des heures supplémentaires.



Hôtel Concorde : service compris

Le patron est condamné à payer 2,5 milliards de centimes aux salariés suite aux différentes actions pour l'application de la Convention collective et le système salarial.

Dockers : la lutte continue

Alors que le Gouvernement pensait avoir bouclé le dossier et en avoir fini avec la combativité des dockers, c'est loin d'être le cas. Initiatives et luttes se poursuivent pour le maintien de l'emploi et un statut de haut niveau ... avec des temps forts début septembre.

Cette combativité tenace a conduit le Gouvernement à jeter des salariés en prison... C'est très grave. Des initiatives se sont multipliées pour la libération de ces camarades.

Euro-Disneyland : la lutte au royaume de la précarité

Oui, c'est possible. La preuve :

- Les personnels d'entretien en grève ont imposé un premier succès : non renouvellement de la période d'essai, augmentation de la prime de nuit
- Actions qui s'ajoutent à d'autres de différents secteurs.
- Au 11 août = 210 syndiqués ... Actions et adhésions continuent.

RATP - Provocation

8 Agents RATP, tous CGT, ont été frappés de sanctions sous prétexte d'avoir distribué un tract aux usagers.

Réactions des organisations syndicales et des associations d'usagers, rassemblement à une station de métro ...

Résultat : les sanctions sont levées.

Travail de nuit

Les dizaines de milliers de signatures des pétitions contre le travail de nuit ont été obtenues une à une dans les entreprises.

Elles constituent sur chaque lieu de travail un point d'appui pour, non seulement, refuser les projets patronaux mais, aussi, exiger des directions un engagement à ne pas développer le travail de nuit, même s'il y a une loi ou un accord de branche dans ce sens.

C'est ce qu'a fait le syndicat CGT de CABY (Agro-Alimentaire - Nord) fort des 210 signatures recueillies.

Une démarche à développer et à pousser plus loin en exigeant des négociations sur l'ensemble des revendications des salariés dans l'entreprise.

Gardiens de prison

Emplois, conditions de travail en question.

Livre et Presse parisienne = Provocation = Statuts

Ce qui se passe dans le Livre témoigne bien d'une stratégie très déterminée, concertée et cohérente. En utilisant et soutenant l'éditeur Alain AYACHE, Gouvernement et Patronat tentent de porter un coup contre le statut et les droits collectifs des travailleurs.

Et pour arriver à leur fin, ils n'hésitent pas à s'engager dans des actions de provocation et de répression.

Des initiatives sont prises pour exiger l'ouverture de réelles négociations et la Fédération prépare en grand avec les salariés la tenue d'Etats Généraux de la Presse ...

L'usine Chausseria

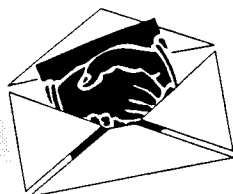
Après trois ans de luttes, huit délégués de l'usine CHAUSSERIA (Groupe MYRIS) dans l'Aude, viennent d'être réintégrés par jugement du Tribunal avec une avance sur salaire de 40 000 F au titre du préjudice subit.

Brèves (suite)

Le système travail à temps partiel/heures complémentaires et les modifications que veut y apporter le Gouvernement, c'est tout le contraire du temps choisi, c'est l'insécurité et l'impossibilité de gérer son temps.

Quant à l'abattement permanent de 30 % sur les cotisations patronales à la Sécurité Sociale pour toute "création" d'emploi à temps partiel (par embauche ou transformation des contrats à temps plein) :

- c'est, dès septembre, un substantiel cadeau financier au patronat dont vont bénéficier, notamment, les gros utilisateurs de temps partiel du Commerce ;
- c'est un pas considérable de plus dans la modification fondamentale du Financement de la Sécurité Sociale. Parfaitement cohérents avec l'ensemble de la mise en cause des garanties collectives, ces projets doivent être combattus avec vigueur sur le lieu de travail en s'appuyant sur les besoins :
- * de développer l'emploi à temps plein ;
- * de diminuer le temps de travail sans perte de salaire ;
- * d'améliorer les conditions de travail et, pour cela, d'augmenter les effectifs.



Chauffeurs routiers

Transport routier

La lutte (40 000 pétitions dans les transports, arrêts de travail, manifestations, barrages de l'été) permet d'enregistrer à la suite du relevé de conclusions de la Commission Paritaire du Transport Routier des résultats extrêmement importants.

Notamment :

- La levée de toutes les sanctions et poursuites.
- La suppression des équivalences (avec une première étape au 1^{er} août). En clair tous les temps passés à disposition de l'employeur vont être comptés comme temps de travail et rémunérés comme tel. Lutte de 40 ans dans la profession pour aboutir sur cette revendication.
- La responsabilité de l'employeur et du donneur d'ordre est reconnue explicitement dans un décret qui concerne tous les chauffeurs du compte propre et du compte d'autrui (marchandises et voyageurs) et fait référence aux normes nationales de temps de travail et de temps de conduite, meilleures que les références européennes.
- Abrogation des primes liées au rendement et ouverture de négociations

sur la structure et le niveau des salaires.

Ont été réalisées au cours de ces actions 396 adhésions nouvelles.

Transports urbains de Marseille

Suite aux arrêts de travail massifs de ces derniers mois, la direction est contrainte d'annuler toutes les sanctions (40 dont 16 passages en conseil de discipline), de revenir sur la dénonciation des accords d'entreprise, de transformer 50 contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Brèves (suite)

Adhésions - FNI

Cotisations payées et souscription au Centre Hospitalier du Havre !

Sollicitation des salariés à partir des succès revendicatifs sur l'adhésion, et leur participation financière à la prochaine campagne électorale professionnelle : cinq adhésions ainsi réalisées, 3 096,00 francs récoltés.

Syndicat exécution :

1989 : 176 FNI et 958 adhésions

1991 : 196 FNI et 1 442 cotisations

1992 : 100 % et 38 adhésions nouvelles.

- 22 syndiqués 1991 non vus,
- 5 syndiqués 1991 rattachés à la section retraités.

Syndicat UGICT :

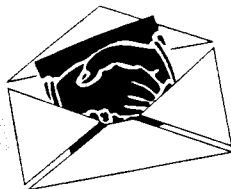
1989 : 66 FNI et 441 cotisations

1991 : 75 FNI et 654 cotisations

1992 : 82 FNI, soit 110 %, 13 adhésions nouvelles.

Pratique systématique de la FSD avec invitation à des non-adhérents se traduisant par des adhésions.

(Source : bulletin de l'Union Départementale de Seine-Maritime).



Salaires, SMIC : plus hauts, plus vite, plus forts

**Brèves
(suite)**

Dépenses liées à la scolarité des enfants, impôts, hausses diverses (logement, assurance, habillement, transports ...), tout concourt, dans cette période à accentuer les difficultés financières alors que les congés ont souvent mis le budget familial à sec !

Pour toutes les catégories, et dans tous les secteurs, le décalage entre salaires et besoins est vivement ressenti. Cela compte pour beaucoup dans la montée d'un mécontentement profond.

Aujourd'hui, la faiblesse généralisée du niveau des salaires en France est confirmée par de nombreuses études nationales et internationales. La dégringolade du pouvoir d'achat pour toutes les catégories est de plus en plus difficile à masquer même si la dégradation réelle des moyens d'existence des salariés est largement sous-estimée.

L'évolution des salaires nets est inférieure à la hausse réelle du coût de la vie.

L'enquête mensuelle du Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail montre depuis août 1990 une tendance régulière à la diminution des pourcentages de hausses de salaires et à la réduction du nombre

de salaires augmentés. Parallèlement, le délai moyen entre deux augmentations n'a jamais été aussi élevé.

De plus l'individualisation du salaire bat son plein, au détriment des augmentations générales, précarisant la situation salariale dans l'ensemble des catégories.

Mais, c'est surtout l'effet cumulé de la dégradation des salaires et de l'emploi qui pèse. C'est bien sûr la montée du chômage, mais aussi toutes les répercussions de la précarisation et de la flexibilité de l'emploi.

- C'est, par exemple, le nombre croissant des salariés sous contrats emploi-solidarité, payés au niveau d'1/2 SMIC. Ils étaient 250 000 fin décembre 1991 (dont 54 % ont au moins un CAP, et plus de 10 % le BAC ou plus !). Ils seront 400 000 fin 1992 !

- C'est aussi le chômage partiel qui a triplé en 1991 par rapport à 1990.

- Cette dégradation risque de connaître une amplification considérable avec la mise en oeuvre du plan de développement du temps partiel.

Faire monter l'exigence

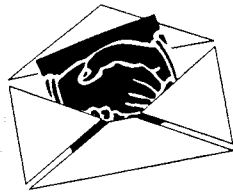
L'effondrement du niveau des salaires ne favorise nullement l'emploi. Au contraire, c'est l'enfoncement dans la

Financer
et autofinancer
l'activité syndi-
cale par le plus
grand nombre :
90 jours pour
gagner

Pendant les vacances d'été, de nombreuses directions syndicales ont poursuivi des initiatives pour maintenir, voire renforcer les liens avec les syndiqués : assemblées, suivis d'entreprises, journées d'études, rendez-vous de paiement des FNI, cotisations et souscription nationale prud'homale.

Au 21 août la moyenne des règlements s'établit donc ainsi :

UD	Cotisations 1992 87,59 %
FD	FNI 1992 101,67 %
FD	Cotisations 1992 96,17 %
UD	Cotisations 1991 92,42 % (de date à date)
FD	FNI 1992 85,22 %
FD	Cotisations 1991 84,24 %



Brèves (suite)

récession, comme le montre le marasme dans lequel se trouvent aujourd'hui certains secteurs comme la Construction, en raison de la faiblesse des ressources des salariés.

Ce qu'il faut, comme cela a été souligné dans la Conférence de Presse de rentrée, c'est un véritable bond en avant des salaires de toutes les catégories et particulièrement des bas salaires.

Il y a urgence, on ne peut attendre ni la négociation annuelle ni les initiatives patronales.

C'est l'action revendicative sur le lieu de travail à partir des besoins des salariés qui sera décisive.

- Besoin de vivre dans la dignité en ayant les moyens de faire face aux dépenses de logement, nourriture, habillement, éducation des enfants. Mais aussi besoin de vivre "normalement" dans la France de 1992 en ayant accès au développement culturel, technologique ...

- Besoin de travailler normalement, dans un emploi stable et correspondant à sa qualification. Ce qui doit conduire à dénoncer avec force la tromperie du temps partiel qui n'est rien d'autre que la généralisation d'un chômage larvé, non reconnu, non indemnisé, avec en prime un cadeau royal au Patronat et un manque à gagner considérable pour la protection sociale.

- Besoin de travailler dans de bonnes conditions pour protéger sa santé et être plus efficace, pour accomplir un travail utile correspondant aux

besoins des usagers et de la population. En réponse, c'est la nécessité de créations d'emplois stables, à temps plein, avec des embauches correspondantes, mettant en convergences l'intérêt des salariés de l'entreprise avec celui des chômeurs et des salariés en situation précaire.

- Besoin d'une protection sociale efficace assurant sécurité et solidarité. Les ressources des régimes de protection sociale sont directement liées à la masse salariale. Mieux on répond aux besoins de salaires et d'emplois stables, mieux ils peuvent répondre à ce qu'en attendent les salariés actifs et retraités et ceux qui sont privés d'emploi.

Le SMIC à 7 500 F peut et doit être un moteur pour l'expression de ces besoins.

Il peut et doit être une locomotive pour la formulation à l'entreprise des revendications d'augmentation de salaires propres à chaque catégorie, et répondant à la diversité des situations (diplômés, non-diplômés, novices ou expérimentés, jeunes ou anciens, etc).

Il peut et doit être un point d'appui pour la reconquête de garanties nouvelles en matière de salaire, de reconnaissance des qualifications, d'emploi et de protection sociale, de retraite.

Il peut et doit être porteur d'une transformation de l'organisation et des conditions de travail, dégageant les salariés de la pression des nécessités qui poussent à subir les heures supplémentaires, le rendement, le travail de nuit, du dimanche ...

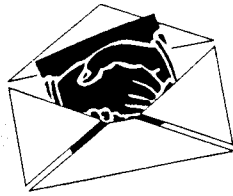
Les efforts produits durant l'été ont permis une certaine régularité des versements. Cependant, il subsiste de forts retards localisés (29 UD sur 1992 - 14 UD sur 1991 et 10 FD sur 1992 et 1991) qui grèvent les résultats et les moyens pour toute la CGT.

La rentrée de septembre doit s'engager de manière offensive et combative à l'entreprise compte tenu du mécontentement grandissant vis-à-vis de la politique du Patronat et du Gouvernement, des potentialités existantes exprimées dans les luttes de l'été et des dangers contenus dans l'accord de Maastricht d'ores et déjà vécus quotidiennement.

Nous abordons un moment revendicatif décisif afin de gagner le maximum de salariés au vote CGT du 9 décembre et construire notre campagne électorale à partir de chaque adhérent.

Dans ce contexte, où être "syndiqué à vie" se gagne chaque jour, il nous faut faire la preuve de l'utilité du syndicalisme, de notre capacité à être en phase avec les aspirations des salariés dans une démarche revendicative, démocratique.

Pour les luttes revendicatives, le vote CGT le 9 décembre nous avons autant à progresser sur la qualité des liens avec l'adhérent que pour promouvoir une démarche où la direction syndicale intègre indissociablement revendications, écoute, débat, propositions, action, renforcement, financement de l'activité



Emploi Assurance chômage

L'accord du 18 juillet 1992 sur l'Assurance Chômage modifie profondément le régime d'indemnisation du chômage.

Le patronat qui a obtenu la signature de la C.F.D.T., C.F.T.C. et C.G.C. vient d'obtenir l'agrément ministériel le 17 août 1992 des textes découlant de cet accord. Il a pu déclarer être parvenu à "un accord équilibré".

Qu'on en juge : d'ici à fin 93, l'accord devrait améliorer les recettes de l'U.N.E.D.I.C. de 12,690 milliards de francs et réduire les dépenses de 17,390 milliards de francs.

Les principales victimes :

- **les chômeurs :** ceux-ci, par diverses mesures, **seront ponctionnés de 17,390 milliards de francs** sur les droits actuels. Il faut y ajouter des mesures prises en 1991, comme le contrôle de leur situation tous les 4 mois qui, si la lutte ne se développe pas pour le mettre en échec, conduira à exclure massivement de toute indemnisation les privés d'emploi et à amplifier les "économies".

- **les salariés :** leur pouvoir d'achat, sur la même période, sera amputé de 6,090 milliards de francs par le biais de l'augmentation de la cotisation chômage. Ils paieront plus, pour moins de protection !

Au total : 23,480 milliards de francs de baisse de pouvoir d'achat, facteur de nouvelle dégrada-

tion de l'emploi et d'aggravation du chômage par les restrictions en achats de biens de consommation que ces mesures vont imposer aux chômeurs et aux actifs.

De son côté, **le patronat ne versera que 6,600 milliards de francs.** Encore faut-il relativiser cette somme lorsqu'on sait qu'il s'emploiera à "détourner" toutes les contributions dues au titre des licenciements des salariés âgés de + de 50 ans, que le Gouvernement vient de baisser globalement le taux "Accidents du Travail" et que des mesures d'exonérations de charges sociales viennent de lui être octroyées au titre du développement du temps partiel.

Oui, un accord qui ne coûtera pas un centime aux responsables des licenciements et qui pénalisera lourdement ses victimes et futures victimes.

Les signataires de l'accord clament que "le nouveau système serait incitateur à l'emploi".

Or, depuis 2 ans, alors que les chômeurs sont déjà plus maltraités, **le chômage a progressé de 17,3 %, le chômage de longue durée de 6,4 % (atteignant fin juin 92 : 1 203 900 hommes et femmes), le temps partiel (ou partage du travail et des salaires) dans le secteur privé de 11,4 % alors que l'emploi n'a progressé que de 0,2 %.**

Brèves (suite)

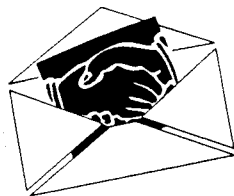
syndicale par les syndiqués et par le plus grand nombre de salariés.

Avec le carnet du syndiqué, les fiches du CCEO pour gagner la pratique du 44^e Congrès à l'entreprise, l'adresse de la CGT pour une dynamique syndicale nouvelle, les déclarations de la CGT sur l'accord de Maastricht, nous disposons des moyens nécessaires pour écouter, susciter la réflexion de chaque adhérent et retrouver au plus vite toutes nos forces et nos moyens voire les dépasser.

Il s'agit de solliciter et d'aider chaque adhérent pour qu'il trouve la forme de son engagement personnel. Nos conceptions de direction et d'un type de débat où se forge la responsabilité individuelle et collective de la direction syndicale sont pour cela décisives.

Les parrainages d'entreprises inorganisées, le financement par les non syndiqués constituent autant d'atouts pour modifier le rapport des forces, conquérir des moyens nouveaux et construire le vote CGT du 9 décembre prochain.

S'il n'y a pas de temps à perdre, il faut s'en donner les moyens : prendre des initiatives avec la direction collective, s'organiser pour réaliser, poursuivre l'effort dans le travail de suivi d'entreprises afin de concrétiser le débat, l'action, l'envie de se syndiquer et de financer sa défense avec la CGT. Cela ne peut se concevoir en-dehors du renforcement des réseaux de collectage. Il s'agit de dépasser nos



Alors que des **suppressions d'emplois massives** sont annoncées, notamment dans l'aéronautique (32 000 en 2 ans), l'agro-alimentaire (12 000), la construction, le textile, l'habillement, le cuir, l'automobile, l'électronique, les assurances ...

Cela donne un aperçu des drames à venir et, en conséquence, des menaces nouvelles qui ne manqueront pas de survenir sur l'ensemble de la protection sociale, assurance chômage comprise.

En fait, nous allons vers une extension de la "RMIisation" car le nouveau système engendre une formidable exclusion.

Le patronat transfère les conséquences de ses choix sur ses victimes : les chômeurs et les salariés, sur le budget de l'Etat et les collectivités locales : c'est-à-dire les contribuables.

Un constat s'impose pour tous : toutes les mesures qui devaient, soit-disant influencer sur les questions de l'emploi, aboutissent à l'inverse : moins d'embauche et plus d'emplois précaires.

Les vraies solutions, celles qu'a défendues la C.G.T. lors des discussions, imposent un véritable changement de comportements des chefs d'entreprise en matière d'emplois, en leur faisant supporter les surcoûts qu'elles entraînent au plan de l'assurance chômage. **Il faut imposer des mesures pénalisantes pour les entreprises qui usent et abusent du régime d'assurance chômage.**

Imposer de vraies solutions :

Pour le maintien, le développement

de l'emploi, pour des emplois stables à temps plein et qui reconnaissent la qualification.

Dans chaque entreprise, département, il y a des réponses à construire avec les syndiqués, les salariés.

Par exemple, une donnée s'impose de plus en plus dans les entreprises : elles souffrent d'un manque d'effectifs. Les salariés ont tout intérêt à chiffrer les besoins d'emplois nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions, pour se former, pour alléger la durée du travail **et à se rassembler, avec les chômeurs, pour les obtenir** de façon dynamique, offensive, à partir des besoins des femmes et des hommes, de notre économie, de la vie des régions. Il faut sans aucun doute réfléchir à engager une grande bataille.

A la fin juin 92 :

1 512 000
allocataires de l'UNEDIC
perçoivent en moyenne 3 900F/mois
385 000
allocataires du régime public
perçoivent en moyenne 2 800F/mois
95 000
sont dans des systèmes de formation et
perçoivent en moyenne 5 000F/mois
201 000
sont dans les systèmes de préretraite et
perçoivent en moyenne 5 200F/mois
1 376 000
ne perçoivent aucune indemnité.

Brèves (suite)

limites actuelles sur le plan de l'action et du financement de l'activité syndicale.

Des premiers résultats d'initiatives sont encourageants comme ceux enregistrés dans le Calvados :

Aux Ciments Français :

Concours de pétanque - 2 000 F versés à l'UD. Pin's et cartes postales commandés et réglés à l'UD.

Moulinex Cormelles :

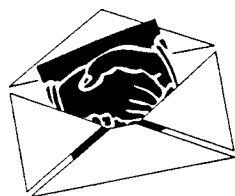
Pour financer le premier tract de masse de l'UD tiré à 60 000 exemplaires, le syndicat a sensibilisé les salariés sur son coût et son financement - 1 800 F ont ainsi été recueillis, un cahier spécial souscription ouvert et les militants ont décidé de faire un règlement individuel.

Syndicat CGT des PTT du Calvados :

500 cartes de souscription commandées et réglées.

C'est bien en articulant bataille revendicative, renforcement, démocratie financière, initiatives de direction que nous pouvons progresser.

Incontestablement, le mois de septembre constitue un mois exceptionnel de reprise de contact avec tous les adhérents, de perception et de reversements de cotisations, de poursuite d'initiatives financières pour le financement de l'activité syndicale par le plus grand nombre et pour le vote CGT au travers des supports confédéraux ou départementaux.



Retraite, Sécurité sociale : Ça se joue maintenant

La véritable nature des dispositions prises cet été en Conseil des Ministres mérite d'être éclairée pour impulser une activité revendicative plus dynamique sur la protection sociale, en rapport avec les luttes pour l'emploi, l'augmentation des salaires et le SMIC à 7 500 F, de meilleures conditions de travail et de vie pour les salariés et leur famille.

Ces dispositions visent tout à la fois :

LE DROIT A LA RETRAITE A 60 ANS A TAUX PLEIN

Le déficit de la branche vieillesse sert de prétexte à une nouvelle offensive qui porte sur les périodes validées comme temps de travail dans le calcul de la retraite.

Tout ou partie de ces droits et acquis sociaux (concernant dans un premier temps le service militaire, le minimum vieillesse, certaines périodes de chômage, etc ...) ne seraient plus pris en compte et garantis par la Sécurité Sociale.

Un Fonds national de Solidarité serait créé à cet effet, 50 milliards de francs d'économies seraient réalisés, au titre de la clarification et de l'assainissement des comptes de la branche vieillesse.

Mais les recettes correspondantes ne sont pas définies. Rien n'est garanti au niveau des ressources.

Présenter les périodes d'interruption professionnelle comme "non contributives" relève d'une duperie et tentative

d'opposition entre cotisants et non cotisants.

En réalité, elles sont couvertes par les salariés eux-mêmes qui financent par le salaire indirect la protection et les garanties sociales conquises par l'action syndicale et dont ils ont besoin en cas de chômage, maladie, retraite, maternité, service militaire, etc ...

C'est le fondement même d'une véritable solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle qui fait l'originalité de la Sécurité Sociale comme régime de base et la spécificité française du système de protection sociale, général et complémentaire.

Comme pour le maintien du calcul sur les dix meilleures années ou les 37 ans 1/2 de cotisations, il est possible d'imposer des reculs à ces nouvelles prétentions conformes au contenu du 10^e Plan, du Livre Blanc, du rapport Cottave, etc ...

Comment accepter que d'un côté le patronat continue de jeter massivement au chômage les moins de 60 ans (Pré-retraites) ; et que de l'autre, il prétende vouloir maintenir au travail ou pénaliser injustement des hommes et des femmes qui ont des durées de cotisations plus courtes pour avoir été victimes des risques de la vie.

Une telle aberration au plan humain et économique doit être dénoncée pour donner plus de force à la revendication pour le droit de prendre sa retraite pleine et entière à partir de 55 ans.

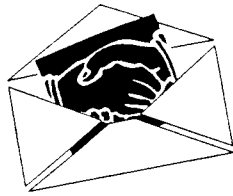
Brèves (suite)

En ce sens : les Commissions Exécutives Confédérales du 4 septembre et du 1^{er} octobre, le CCN des 21 et 22 octobre, les CE CGT du 5 novembre et du 17 décembre constituent des rendez-vous de paiement des FNI, de la rentrée des cotisations et des initiatives de souscription pour autofinancer la campagne des élections prud'homales.

Mais c'est aussi le moyen d'obtenir des rentrées régulières pour toute l'année 1992, de raccourcir la durée des exercices, de solder 1991 rapidement, de gagner la permanence de l'effort sur ces questions et plus de cohérence dans notre démarche revendicative.

Moins que jamais nous ne pouvons dissocier bataille revendicative et syndicat de syndiqués cotisants réguliers ; et cela s'organise sur une base revendicative. Tout progrès en adhésions nouvelles, paiement de FNI, de cotisations, comme sur la reconnaissance du rôle et de la place de la CGT dans la vie économique et sociale du pays (locaux, Bourse du Travail, subventions, détachements syndicaux, fiscalité, obtention de droits syndicaux collectifs et individuels protégés pour chaque salarié) concoure à la modification du rapport des forces dans le pays.

Nous avons à conduire cette bataille et tout particulièrement d'ici à la fin de l'année celle du PAC, du collectage traditionnel et du 1 %, de mettre en valeur les avancées et de prévoir des rendez-vous au plus près du terrain pour participer concrète-



Elle est à mettre largement en débat parmi les hommes et les femmes qui aspirent à ce repos bien mérité au bout de toute une vie de travail.

L'ECLATEMENT DU REGIME DE BASE SECURITE SOCIALE

Epine dorsale de l'ensemble du système de protection sociale (général et complémentaire).

Il est annoncé la création de deux régimes :

- l'un de "Solidarité Nationale" reposerait sur le principe de la fiscalisation. Placé sous la responsabilité de l'Etat, il dégageait totalement le Patronat de ses responsabilités.

Il regrouperait un ensemble de dix prestations diverses : vieillesse, famille, chômage, RMI, handicapés, etc. Le montant de ces dépenses s'élève à près de 100 milliards de francs.

Aucune garantie n'étant précisée quant aux ressources, toutes les hypothèses sont ouvertes : recours à l'impôt ou augmentation probable de la CSG ?

La CGT s'oppose à tout prélèvement qui ponctionnerait le pouvoir d'achat des salariés.

- l'autre régime "d'assurance collective" reposerait sur une logique assurantielle. A chacun sa protection sociale selon ses moyens financiers collectifs ou individuels.

La Sécurité Sociale ne serait plus qu'une étiquette collée sur un produit différent. Une telle réforme aurait des conséquences immédiates sur la vie quotidienne des salariés, des malades et handicapés, des retraités et des familles.

Pour la CGT, c'est l'éclatement pur et simple du système de protection sociale qui structure les rapports de solidarité authentique, de répartition, d'égalité des droits, les principes démocratiques qui marquent encore en profondeur la

société française depuis plus de 45 ans d'existence de la Sécurité Sociale et de luttes pour la défendre et l'améliorer.

Pour FO, "les orientations qui se dessinent introduisent une conception de la protection sociale en rupture avec les principes généraux qui ont conduit à sa création."

Ne laissons pas mener cette opération destructrice qui va de pair avec la montée du chômage, de la précarité, du démantèlement des statuts, des garanties et tous repères collectifs qui tissent les liens de la solidarité, de la dignité et des libertés.

Une multitude d'initiatives sont à prendre à tous les niveaux pour en discuter avec les salariés, créer les conditions d'un rassemblement très large et unitaire.

Un tel mouvement peut faire grandir une autre conception de la Sécurité Sociale, outil de justice sociale, moderne, démocratique et efficace pour répondre au plus près des besoins de la population et se mettre à son service

L'EFFONDREMENT DES RESSOURCES FINANCIERES

C'est ce qui est prévu avec le développement du travail à temps partiel organisé par les entreprises.

"Un abattement de 30 % sera appliqué aux cotisations patronales de Sécurité Sociale. Notamment lors de la transformation d'un emploi à temps plein. Et cela sans attendre, dès le 1^{er} septembre".

Seul le CNPF s'est réjoui de cette disposition tout en déclarant qu'elle aurait peu d'effet sur l'emploi. Evidemment, elle incite à la précarité contre l'emploi stable et encourage un immense détournement de la part salariale, destiné à la protection sociale vers les profits, la spéculation financière et le capital.

Cela au moment où la responsabilité du patronat, dénoncée par la CGT, dans le

Brèves (suite)

ment aux échéances confédérales.

L'effort à faire est d'importance, il va nous demander beaucoup d'opiniâtreté, d'argumentation, d'initiatives.

Chaque pas en avant comptera, c'est ainsi que le syndicalisme de classe dépassera ses limites actuelles.

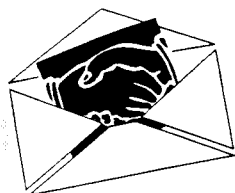
A noter

Insertion des travailleurs handicapés

Face aux problèmes posés par le handicap, sa définition, l'insertion professionnelle et sociale de la personne handicapée, le milieu protégé, etc ... nos militants se trouvent bien souvent démunis.

Or, ces travailleurs handicapés représentent un enjeu important, politique de par leur utilisation de plus en plus grande par le patronat pour des travaux de sous-traitance et pour faire avancer la précarité et la flexibilité, financier de par les fonds considérables drainés par l'A.G.E.F.I.P.H. (association qui gère les fonds versés par les entreprises).

Il s'agit, pour nos militants dans les entreprises, d'intégrer les problèmes d'emploi, de condi-



déficit de la Sécurité Sociale commence à percer dans l'opinion publique.

Titre des "Echos" du 21 août : "18 milliards de cotisations restaient à recouvrer à fin 1991 contre 10,7 milliards en 1990 : les employeurs sont les plus mauvais payeurs !"

Plus le Patronat bénéficie de réductions et d'exonérations au nom de l'emploi, plus il en redemande et en obtient ... Et plus le chômage augmente !

Le cap des trois millions officiels est franchi ...

Ceux qui soutiennent le Traité de Maastricht que la CGT appelle à rejeter le 20 septembre, veulent-ils conduire la France sur le chemin de l'Angleterre ou de l'Allemagne ? Dans ces deux pays européens, les salariés à temps partiel ne bénéficient d'aucune protection sociale.

QUE PROPOSE LA CGT ?

Pas seulement de combattre ces mauvaises décisions mais de construire une autre protection sociale de haut niveau avec des propositions simples et réalistes, de caractère social et économique qui sont de nature à répondre aux besoins immédiats.

- Renforcer les contrôles sur les entreprises pour exiger le versement intégral et rapide des cotisations impayées, avec mise en place d'un fonds patronal de péréquation.

- Faire contribuer les revenus du capital à même hauteur que les salariés. La CSG n'effleure les revenus du capital que pour 1,9 milliard. Avec 14,5 % de plus elle rapporterait 25 milliards.

Dès maintenant, l'augmentation de 1 % des salaires rapporterait 8 milliards ; 1 500 F de plus pour 1 million de personnes, c'est 10 milliards pour la Sécu ; la création de 100 000 vrais emplois, c'est 5 milliards de rentrées supplémentaires.

Les vraies solutions aux problèmes financiers ne sont pas ailleurs que dans cette direction.

Là se trouvent les moyens de répondre aux aspirations qui s'affirment à vouloir travailler, vivre et se soigner mieux, élever les enfants dans de bonnes conditions, profiter de sa retraite avec :

- l'avancement du droit à la retraite à taux plein à partir de 55 ans et la revalorisation des pensions ;

- un meilleur remboursement des frais médicaux, la gratuité et la qualité du service public hospitalier ;

- l'augmentation des allocations et prestations familiales, avec une prime de rentrée scolaire de 1 000 F par enfant.

QUE FAIRE ?

Une multitude d'initiatives sont à prendre à tous les niveaux de la CGT et en priorité sur le lieu de travail, pour informer, sensibiliser les salariés à partir de leurs problèmes, de leur vécu quotidien.

Il s'agit de faire converger tous les efforts pour déployer un vaste débat revendicatif, en rapport avec le renouveau du syndicalisme et les forces que la CGT doit se donner pour gagner les élections prud'homales, repousser les mauvais projets, remporter de nouveaux succès revendicatifs dans tous les domaines, y compris celui de la protection sociale.

A noter (suite)

tions de travail, de maintien dans l'emploi, et ... des travailleurs handicapés et des salariés dans une même démarche revendicative.

Pour aider à mieux maîtriser cette question, le Pôle Politique et Activités Revendicatives organise des Journées d'information et de sensibilisation sur l'insertion des travailleurs handicapés en milieu de travail dans les régions, dans les Unions Départementales.

Indice des prix

Pour le mois de juillet 1992 l'indice des prix à la consommation de la CGT enregistre une hausse de 0,3 % par rapport à juin 1992.

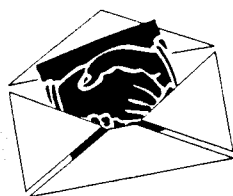
Il en résulte une augmentation des prix de 2,4 % depuis le 1^{er} janvier 1992 et de 3,8 % par rapport à juillet 1991.

Le détail par poste est publié chaque mois dans le Peuple et la Vie Ouvrière.

Liste des différents envois effectués aux organisations en juillet et août 92

2 JUILLET : Dossier d'information sur conflit des routiers

6 JUILLET : Informations sur négociations en cours sur permis à points



Education syndicale

A noter (suite)

Stage de formation à Courcelle du 11 au 17 octobre 1992

La 7^e Conférence nationale des 11 et 12 juin 1992 a mis en relief le besoin de formation en général et de formation syndicale en particulier.

La remise en activité du Collectif de réflexion et d'action, avec le support de La Tribune, exige, tant dans les entreprises, les unions locales, les unions départementales qu'au niveau des régions et des fédérations, une sensibilisation et une mise à jour des connaissances des militants qui prendront cette responsabilité.

Pendant cinq jours, une quinzaine de responsables ou de futurs responsables venus de divers lieux et corporations échangeront sur les thèmes évoqués au 44^e Congrès et repris de manière plus spécifique lors de la 7^e Conférence :

1 - L'immigration, les enjeux d'aujourd'hui.

2 - La lutte en entreprise

a) L'égalité des droits

b) Le racisme

3 - La lutte hors de l'entreprise, est-ce notre affaire ?

a) La vie de la cité, les jeunes

4 - Le milieu associatif, l'environnement et le cadre de vie

5 - Les relations internationales et la coopération

6 - Les organisations françaises et européennes où il est question de l'immigration :

- le FAS, les CRIPI

- le CNPI, l'OMI

- la Commission de libre circulation européenne

- la Commission.

Le support audiovisuel tel qu'il peut nous aider (cf. film vidéo sur la précarité, les accidents du travail, etc.) est disponible au Secteur Immigration, 120 F.

6 JUILLET (23 h 45) : Note d'information sur réunion commission paritaire du conflit des routiers

7 JUILLET : Déclaration CGT sur Prud'homales

17 JUILLET : Note de travail du Collectif National Prud'hommes du 16/7

20 JUILLET : Dossier Conférence de Presse du 16/7 sur procès Manufrance

22 JUILLET : Envoi déclaration de la CE sur Maastricht.

10 AOUT : Envoi dossier sur Manufrance

• Appel national en direction de personnalités

• Texte d'une pétition nationale accompagnée d'un tract argumentaire pour collectage signatures dans et hors lieu de travail

• Prise de position nationale de l'UGICT

21 AOUT : Conflit du Livre Parisien. Envoi d'un tract de masse Confédération/FILPAC/Syndicat du Livre parisien

26 AOUT : Conférence de presse de Louis VIANNET du 25 août et réponses aux questions des journalistes

Introduction de Gérard ALEZARD à la réunion des FD et des UD de la R.P., le 20 août

Conclusions de Louis VIANNET à cette même réunion
Note d'information sur les dockers.

Stage confédéral CGT et immigration octobre 1992 Centre Benoît Frachon à Courcelle

Nom :

Prénom :

Age :

Nationalité :

Adresse :

Entreprise :

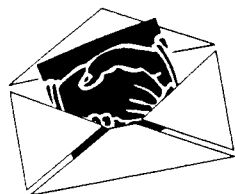
Fédération d'industrie :

Responsabilités syndicales :

Inscription transmise par : (syndicat, FD, UD, UL)

Cachet de l'organisation, signature du Secrétaire :

Fiche d'inscription à retourner -le plus rapidement possible- au Secteur Migrant, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cédex.



TRACT

Vous êtes en possession d'un Courrier confédéral dont tous les éléments sont de nature à vous permettre d'animer cette rentrée 1992, et de le faire en l'adaptant à la situation particulière de chacun. Nous avons conçu pour vous un canevas à partir duquel vous pourrez bâtir une expression en direction des salariés, prenant en considération les préoccupations, les spécificités de vos départements, localités ou professions.

I - Les vacances sont terminées, reviennent toutes les préoccupations

- La rentrée scolaire et son cortège de dépenses ;
- Les problèmes de salaire, d'emploi, de protection sociale.
(à développer en fonction des particularités locales...)

Toutes les préoccupations, l'inquiétude, le mécontentement que font naître:

— les choix et décisions patronales et gouvernementales ;
— la casse des statuts et des garanties collectives, aussi bien les dockers que les intermittents du spectacle mais aussi l'UNEDIC ;

— annonce de baisse d'emplois ;
(à développer en fonction des particularités ...)

— recours au temps et au chômage partiels ;
— et puis atteintes aux libertés, sanctions, suppressions graves (dockers, Manufrance)

(à développer en fonction des particularités ...)

— ensuite l'approche du référendum sur Maastricht ;
— le contenu du traité et ses conséquences néfastes, notamment dans le domaine social, s'il était ratifié.

II - Développement de l'action revendicative

Vacances très marquées par des conflits importants dans des secteurs très divers ; chauffeurs routiers, gardiens de prisons, intermittents du spectacle, dockers...

Ça n'est pas fini :

- Poursuite des initiatives pour la réouverture du chantier de la Ciotat, dockers, Livre et de nombreux autres secteurs...

- Les coordinations, assistantes sociales, infirmières, paysans, délocalisés envisagent la reprise de l'action.

C'est avec vous partout que nous voulons décider de l'action à engager, à poursuivre, à renforcer.

III - Le débat

Pour cela nous voulons débattre avec tous des revendications, de l'action et de sa conduite, de l'unité et poursuite aussi du syndicalisme dont nous avons besoin pour être plus forts.

(à développer en fonction des particularités ...)

— Il peut y avoir des exemples de succès qui donnent du crédit à l'action, des exemples de salariés qui adhèrent à la CGT.

N'en restons ni à l'inquiétude ni au mécontentement.

Engageons-nous résolument dans l'action collective pour le rejet du traité de Maastricht, pour un succès CGT aux élections prud'homales le 9 décembre, pour faire grandir un mouvement social dont l'exigence porte à la fois sur la satisfaction des besoins sociaux, des revendications et sur des choix de progrès social et économique.

